

Communiqué de Monsieur le Maire

Révision de la liste électorale

Il est porté à la connaissance des intéressés que les demandes d'inscription ou de radiation sur la liste électorale, seront reçues jusqu'au 31 décembre 2014. Toute personne qui, pour une cause indépendante de sa volonté, ne peut se présenter elle-même à la Mairie, peut adresser sa demande et son dossier complet par correspondance sous pli recommandé ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Sont intéressés par cet avis :

- ✓ les jeunes gens et les jeunes filles qui atteindront l'âge de 18 ans avant le dernier jour de février 2015.
- ✓ les personnes nouvellement naturalisées.
- ✓ les personnes qui ont négligé jusqu'à maintenant de se faire inscrire.
- ✓ les personnes nouvellement arrivées à TARBES.
- ✓ les personnes dont l'interdiction électorale est arrivée à expiration.

SE MUNIR :

- **d'une pièce d'identité** (de préférence la carte nationale d'identité ou passeport)
- **d'un justificatif personnel datant de moins de 3 mois:**
 - **de domicile** : quittance de loyer, EDF, téléphone, avis de versement des prestations familiales, ...)
 - **ou en qualité de contribuable** (présentation pour les 5 années précédentes sans interruption, d'une des contributions directes communales)

Par ailleurs, il est instamment recommandé aux personnes :

- ✓ Ayant changé de domicile dans la Ville de TARBES
- ✓ Ayant constaté une erreur sur leur carte électorale (adresse incomplète ou mal libellée)
- ✓ N'ayant pas reçu la carte électorale

de se présenter au **Service des Elections** munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les personnes susvisées peuvent se présenter dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2014 dernier délai, au **Service des Elections**.

Le Maire,

Gérard TRÉMÈGE